

## Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

### DEMANDE

La relève demande au MAPAQ de mettre en place une aide financière pour la remise en culture des terres en friche dans le cas où celles-ci permettent de dégager un revenu et la mise en place d'une taxe supplémentaire si les bénéficiaires de ce programme de soutien abandonnent la culture sur leurs terres. Plus globalement, la relève demande que le gouvernement réfléchisse à des mécanismes pour obliger les propriétaires de terres en friche à les cultiver.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2022.

### ENJEUX

Dans les années 2000, 100 000 ha de terres en friche, abandonnée et sans intention d'être cultivées, étaient recensés au Québec. Selon les données récentes de la CNTAA, les terres en friche sont encore bien présentes et nombreuses partout au Québec.

La pression foncière fait aussi craindre le pire pour la conservation des terres agricoles, ce qui en fait une priorité pour la relève. Comme les terres en friche sont des surfaces qui permettraient l'installation de nouvelles entreprises agricoles, une aide financière aux agriculteurs voulant remettre en culture un terrain qu'ils auraient laissé en friche représente un potentiel de développement important pour le futur de notre autonomie alimentaire.

L'État finance pourtant la plantation de forêts sur des friches agricoles pour en augmenter leur couvert végétal, ce qui a pour conséquence de changer la vocation de ces terres. Une fois la vocation agricole changée, il n'y a plus de retour en arrière.



Depuis 2018, le programme **Territoires : priorités bioalimentaires** appuie l'élaboration ou l'actualisation des PDZA. Des projets commencent ainsi à voir le jour au sein de territoires et de MRC en faveur de la remise en culture des terres. Ces projets ne sont cependant pas disponibles sur l'ensemble du territoire.



## Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

### ENJEUX [SUITE]

Dans le volet 3 du Programme investissement croissance (PIC), une aide financière existe pour la remise en culture des terres en friche. Cependant, cette aide n'est accessible que pour les agriculteurs ayant contracté un prêt auprès de la FADQ et ne répond donc pas à la demande formulée par la relève. De plus, les volets du programme ne répondent pas adéquatement aux besoins puisqu'ils doivent s'inscrire dans le cadre de travaux d'investissements majeurs.

La Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont développé des projets pour revaloriser leurs terres en friche. Pour la CMM, cette entente a été prolongée jusqu'en 2025 et prévoit maintenant l'attribution d'une somme de 2,4 M\$, notamment à des fins de remise en culture de friches agricoles dans le Grand Montréal.

La ville de Laval a récemment fait les manchettes puisqu'elle imposera une redevance aux propriétaires de terres en friche. Le propriétaire d'un terrain de 5000 m<sup>2</sup> (environ 54 000 pi<sup>2</sup>), par exemple, devrait payer une redevance de 1250 \$ annuellement, en plus de l'impôt foncier et de la surtaxe sur le remembrement agricole de 200 \$ qui existe déjà, une première au Québec.



**La superficie de la zone agricole évolue au gré des exclusions et des inclusions autorisées par la CPTAQ ou décrétées par le gouvernement. La zone agricole a connu un sommet de 6 311 274 ha en 1997-1998, suivi d'une diminution jusqu'en 2009-2010. Cette diminution découle des demandes d'exclusion formulées par les organisations municipales pour répondre, principalement, aux besoins de développement urbain.**

**Selon un rapport de la CPTAQ, l'examen des données compilées permet de constater que du 2 % de territoire agricole, 64 % sont des lots de 4 hectares et moins. Les lots de moins de 4 hectares à l'intérieur de la zone agricole sont principalement des terrains utilisés à des fins autres qu'agricoles. En effet, seulement 8 % de ces terres sont possédés par des producteurs agricoles. Il en va de même pour les très grandes surfaces partout au Québec qui demeurent en friche pour des fins spéculatives ou dans l'espoir de pouvoir dézoner et y faire du développement immobilier.**





# Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Ainsi, la relève demande au gouvernement d'assurer la remise en culture des terres en friche grâce à plusieurs mesures.

### Offrir un programme de subvention pour la revalorisation des terres en friche

Nous demandons que l'ensemble des régions puissent bénéficier d'un programme de revalorisation des terres en friche administré par le MAPAQ en s'inspirant des initiatives des PDZA. Ce programme devrait couvrir les frais de défrichage et de plantation, sans devoir s'inscrire dans le cadre de travaux d'investissements majeurs.

### Instaurer une taxe supplémentaire pour l'abandon de culture

Nous demandons que soit ajoutée l'obligation du maintien en culture par les propriétaires ayant bénéficié du programme afin de s'assurer que l'argent investi par l'État dans ce programme serve à long terme. S'inspirant des mesures municipales déjà en place sur l'utilisation de lots inoccupés et desservis par les services, il pourrait être imposé une taxe supplémentaire aux propriétaires ayant bénéficié des subventions du programme.

### Obliger les propriétaires de terres en friche à les cultiver

Les lots agricoles ne sont pas possédés seulement par des producteurs agricoles. Que ce soient des fiducies, des villes ou des propriétaires privés, il est primordial de les obliger à respecter la valeur agricole des terres. La relève demande au gouvernement de mettre en place des mécanismes afin de décourager les propriétaires actuels de terres agricoles à les laisser en friche, que ce soit par l'instauration d'une taxe ou par tout autre moyen jugé approprié.

GAIN  
PARTIEL

Dans les propositions incontournables du gouvernement dans les démarches de la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles tenue en 2023-2024, il a été annoncé qu'il y aurait une **augmentation des moyens d'intervention des organisations municipales pour favoriser l'utilisation agricole du territoire**. De plus,, la ville de Laval, où la zone agricole diminue depuis de nombreuses années, imposera une redevance aux propriétaires de lots laissés en friche.